



Ordonnance relative à l'entrée en vigueur de la loi sur le droit d'auteur de 1963

(N° 177, du 20 juillet 1964) ¹)

1. — La présente ordonnance peut être citée comme l'ordonnance de 1964 relative à l'entrée en vigueur de la loi sur le droit d'auteur de 1963.

2. — La date à laquelle entrera en vigueur la loi de 1963 sur le droit d'auteur (n° 10, de 1963) est fixée au 1^{er} octobre 1964.

¹ Voir *Le Droit d'Auteur*, 1963, p. 157 et 183.